

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du CCAS de Bompas

Séance du 5 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril,

Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations, sous la Présidence de Marie-Josée VIEGAS, Vice-Présidente. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Membres en exercice : 13

Membres ayant pris part à la délibération : 7

Présents : Mmes et MM. Marie-Josée VIEGAS,

Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pascale THEUVENIN, Christiane KHERK HOUR, Guy COCARD, Jacques BLANCH.
Mme Laurence BORREIL, Directrice Générale des Services.

Absents excusés : Mme Laurence AUSINA, Présidente.

Mmes et MM. Yolande LAFRANCAISE, Vanessa ALBERICH, Daniel DROUEN, Bernard VILANOVE, Brigitte LESIEUR.

Date de la convocation : 28 Mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Colette GONZALVEZ.

OBJET : 2024/02/08 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Vu le CGCT et notamment ses article L2312-1 qui précise que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire, et par parallélisme le Président du CCAS, présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui donne lieu à un débat en conseil municipal ;

Vu l'article L1612-2 du CGCT fixant le calendrier d'adoption du Budget Primitif ;

Vu l'article 1612-4 fixant les règles liées à la conformité budgétaire

Vu l'article L1612-8 du CGCT portant sur les délais de transmission du Budget Primitif au représentant de l'Etat dans le département ;

Vu l'article L2312-1 du CGCT portant sur la publicité des documents budgétaires et l'article R2313-8 sur ses conditions ;

Vu le référentiel comptable M57 nouvellement adoptée par délibération du conseil en 2023 ;

Vu la délibération du Conseil en date du 06 avril 2023 portant sur la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant que les orientations budgétaires ont été détaillées et débattues en Conseil en date du 22/03/2024 ;

Considérant les éléments du Budget Primitif 20234 ci-dessous ;

Considérant que le budget de la commune est proposé par la Présidente et voté par le conseil ;

N° 2024/02/08 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – Suite.

- 2 -

Le Budget Primitif 2024 est le suivant :

En section de fonctionnement

chapitre	DEPENSE	2 138 310,92 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	385 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 736 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 230,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	995,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 236,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 826,92 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	23,00 €
chapitre	RECETTE	2 138 310,92 €
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	477 160,92 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	839 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	778 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 150,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €

En section d'investissement

chapitre	DEPENSE	25 002,78 €
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 381,15 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 621,63 €
chapitre	RECETTE	25 002,78 €
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	5 347,78 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9 230,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 152,83 €
13	Subventions d'investissements	9 272,17 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-avant ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents,

- « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations »

Fait à Bompas, le 5 Avril 2024



La Vice-Présidente,

Marie-Josée VIEGAS